

Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 août 2022

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - N. ROUQUAIROL - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - M. WULLAERT - A. VAL - A. HERNANDEZ - G. CAVAILLÉ - I. DUMAS - L. MOULARD - G. LAMBERT - V. BAUDE-TOUSSAINT - F. PIBAROT - B. GRYNFELTT - D. BAGOT FLAUZAC - I. BUFFET-PICHON - J.-E. RUBIO - C. CUENI - D. SCHÜWY - J.-P. FIORA

Mandats : N. ABBAL à C. THOMAS

Absents excusés : E. TOURRETTE - C. BOUCHE - A. BUIL

Secrétaire de séance : Mme L. MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

M. Le Maire annonce au Conseil le décès du fils d'Alain BUIL d'une crise cardiaque. Le Conseil partage ce drame avec lui.

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2022

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : J-E RUBIO - C. CUENI - I. BUFFET PICHON).

II - Charte " routes propres " - Conseil Départemental

M. C BASTIER donne lecture de la note explicative de synthèse relative à la charte « routes propres ». Mme C. CUENI demande pourquoi un partenariat avec le SICTOM n'est pas proposé.

M. le Maire précise que le SICTOM même s'il regroupe plus de 50 communes ne couvre pas tout le département. Il faudra prendre garde que cela ne fasse pas doublon avec les actions du SICTOM.

Il rappelle également les différentes initiatives déjà accomplies sur la Commune sur cette thématique de sensibilisation à la préservation de l'environnement.

M. C. BASTIER indique qu'une borne biodéchets sera installée dans le parking sous la poste.

Mme D. SCHÜWY questionne sur le cahier des charges par rapport au tri dans les événements festifs.

Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON).

III - Dépôts sauvages de déchets et d'ordures sur le territoire communal de Servian

Mme M. WULLAERT arrive en séance du Conseil Municipal à 18h45.

M. C. BASTIER propose de facturer les dépôts sauvages comme mentionné dans la note explicative de synthèse lorsque les contrevenants sont identifiés.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV - Convention de mise en commun du service mutualisé d'instruction d'urbanisme de la CABM

M. le Maire rappelle l'évolution de ce service et l'intégration dans le calcul de ce coût des efforts de certaines communes qui font certains actes d'urbanisme.

Il donne dès lors la nouvelle clé de répartition : 50% pour la population et 50% pour l'activité en équivalent permis de construire, établie dans le projet de convention.

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

V - Avenant à la convention d'occupation des sols temporaire entre la Commune et la SCA « les Vignerons de l'Occitane »

M. le Maire dit qu'il convient par avenant de récupérer le bassin E qui ne sera pas mis à disposition par la Cave Coopérative de Servian pour traiter les effluents de l'aire de lavage des machines à vendanger.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI - Convention de déversement des effluents de lavage des machines à vendanger de l'aire de lavage de la Commune de Servian

M. Le Maire explique le fonctionnement du déversement des effluents de l'aire de lavage dans le bassin E via la canalisation de la Cave Coopérative.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII - Convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels - Association « l'entente Servian / Boujan »

M. C. BASTIER précise l'objet de cette convention avec le club « Entente Servian Boujan » sur l'occupation du Club House. Il précise que cette même convention sera passée avec toutes les associations qui utilisent les équipements communaux.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VIII - Charte des collections - Médiathèque

M. N. ROUQUAIROL donne lecture de la note explicative de synthèse. Il précise la terminologie IFLA ciblée dans la note. M. le Maire demande à modifier la page 7 paragraphe 5 : remplacer le terme " directrice " par " direction " dans le libellé.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX - Avenant - Règlement intérieur Médiathèque

M. N. ROUQUAIROL donne lecture de la note explicative de synthèse.

Le point IX est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

X - Réhabilitation du pont de la Thongue - Demande de subvention Région Occitanie

M. le MAIRE propose de demander une aide à la Région pour la réhabilitation du pont de la Thongue puisque ce pont a aussi une vocation de voie douce.

Mme C. CUENI demande ce qu'il en est du pont de la Lène.

M. le Maire répond que la priorité était celui de la Thongue mais qu'il nécessitera des travaux d'après son diagnostic.

Le point X est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XI - Extension de l'école maternelle Jean Moulin - Demande de subventions Région Occitanie

Mme V. BAUDE - TOUSSAINT présente le projet d'extension des locaux de l'école Jean Moulin au moyen d'une vidéo. Elle souligne que ce projet vu en conseil de classe a été déposé au 1^{er} juillet.

M. le Maire précise le changement de conception de ce projet vu auparavant en commission des écoles au regard des contraintes d'une réhabilitation / extension sur l'existant. Le projet proposé en R+1 peut accueillir un étage supplémentaire si nécessaire à l'avenir.

Mme C. CUENI demande si ce n'est pas en zone inondable.

M. le Maire répond par la négative.

Mme D. SCHÜWY trouve que le nouveau projet est bien mais regrette qu'il n'y ait pas eu une réunion préalable ou du moins avoir les plans et le projet annexés à la convocation du conseil municipal.

Mme V. BAUDE - TOUSSAINT dit qu'il y avait un problème de délais de dépôt de permis de construire.

Le point XI est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON).

XII - Extension de l'école maternelle Jean Moulin - Demande de subventions CAF

Mme V. BAUDE - TOUSSAINT présente la demande de subvention à la CAF.

Le point XII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON).

XIII - Acquisition de 362 m2 de la parcelle AD 256 d'une contenance de 726m2

M. le Maire rappelle les négociations engagées avec les propriétaires afin d'acquérir une partie de la parcelle afin de réaliser un parking destiné au futur EHPAD. Le coût de l'acquisition est donné.

Mme C. CUENI demande si la parcelle destinée au futur EHPAD ne suffit pas pour y implanter le Parking.

Mme D. SCHÜWY questionne sur le terme "souhait" de vendre car elle pense que le propriétaire n'avait pas le choix à cause de la préemption.

M. le Maire indique que le terrain n'était pas préempté.

Madame SCHÜWY dit qu'elle s'est trompée qu'il est réservé. Elle signale que si le propriétaire ne vend pas il n'aura jamais le permis de construire... Mme SCHÜWY demande expressément si le parking sera public ou réservé à l'EHPAD ?

M. le Maire précise que ce parking sera à destination de l'EHPAD et du C.C.A.S mais également du public, il n'est pas privatisé.

Le point XIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON - J.-E. RUBIO et 1 vote contre : D. SCHÜWY).

XIV - Création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet (28h)

M. le Maire propose deux créations de postes d'adjoint technique à 28 heures.
Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XV - Création de poste d'Adjoint d'Animation

M. le Maire propose la création du poste d'Adjoint d'Animation.
Le point XV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVI - Création de poste alternance communication publique, associative et culturelle

Mme M. WULLAERT précise le contour du poste et des missions qui y seront rattachées. Il s'agit d'un poste en alternance.

Mme C. CUENI questionne sur le futur référent de cet alternant.

Mme M. WULLAERT indique que ce dernier aura la prise en charge de la communication au sein de la Mairie

Mme SCHÜWY demande si cette personne sera sous le contrôle de la personne de la mairie actuellement en charge de la communication ? Elle pense que la personne en question est moins diplômée que l'apprenti mais a de l'expérience et est très efficace.

Le point XVI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVII - Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2022

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse qui attribue, à l'opération vidéo protection, des crédits supplémentaires.

Le point XVII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON- J.-E. RUBIO).

XVIII - Demande de subvention DRAC - Extension des horaires de la Médiathèque

M. N. ROUQUAIROL énonce la volonté d'ouverture supplémentaire le samedi après-midi de la Médiathèque. L'extension des plages horaires d'ouverture de cet établissement peut être subventionnée par la DRAC.

Le point XVIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIX - Demande de subvention DRAC - Acquisition de tablettes numériques

M. N. ROUQUAIROL précise le motif de la demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition de tablettes.

Mme I. BUFFET PICHON dit que cela fait deux conseils où il y a des rajouts.

M. le Maire indique que la DRAC dispose de fonds et que c'est intéressant de faire des appels à projets pour en bénéficier avant le prochain conseil municipal et ainsi avoir le matériel pour la rentrée.

Le point XIX est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XX - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

- 2022-029 : DEFENSE D'UN CONTENTIEUX GARCIA LOUIS
- 2022-030 : DEFENSE D'UN CONTENTIEUX GARCIA LOUIS - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DC 2022-029

XXI - Questions diverses

Plateau traversant rue Alfred de Musset

Mme C. CUENI dit qu'on lui a fait des réflexions sur les ralentisseurs.

M. C. BASTIER répond que le plateau réalisé est aux normes en vigueur.

Cahier des charges « commissions de marchés »

Le cahier des charges a été remis sur demande d'un membre de la commission des marchés.

Eclairage des cheminements piétonniers du Campotel au Parking de la Parenthèse

Mme C. CUENI dit que des personnes qui sont allées faire la fête au Campotel se sont plaintes qu'il n'y avait plus d'éclairage lors de leur départ.

C. BASTIER indique que l'éclairage est éteint à partir d'une certaine heure, sinon ce cheminement est normalement éclairé.

M. le Maire indique qu'une réflexion est en cours sur l'extinction de l'éclairage des rues, il n'est pas nécessaire de laisser les rues éclairées toute la nuit et de plus cela représente une économie d'énergie. Quelques caméras de surveillance sont branchées sur l'éclairage public, il faut donc trouver une solution pour qu'elles soient opérationnelles malgré une baisse du temps d'éclairage.

Festivités :

M. le Maire relate les événements à venir :

- 2 septembre : venue des Brescoucos
- 3 septembre : fête du rugby
- 10 septembre : Estivales du vin
- 11 septembre : journée des associations et accueil des nouveaux arrivants.

La séance est levée à 19h47.

Christophe THOMAS
Maire



Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance

p.o.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. MOULARD', written over the printed name and title. The signature is written in a stylized, cursive manner.